

SEANCE DU 28 JUIN 2017**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil dix-sept et le vingt-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUET Jean-Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ALMODOVAR Eric, ARNAUD Catherine, BELHACHEMI Christine, BERNARD Pierre-Yves, BERTHAUD Nadège. DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, JACQUET Jean-Luc, PELUS Stéphanie, PILLON Yannick, RAVET Jean-François, SIMONIN Yannick, VIVIER Corinne

Etait absente : Virginie GADIOLLET

Nombre de membres : En exercice : 14, Présents : 13 Votants : 13

Date de la convocation : 23 juin 2017

Secrétaire de séance : Catherine ARNAUD

1. Intervention de Madame MOREL PACLET, trésorière, au sujet du financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes

La commission bâtiment s'est réunie le 30 mai afin de réfléchir au lancement du projet de rénovation de la salle des fêtes et de réaliser un premier état des lieux des besoins en terme de rénovation thermique, d'accessibilité, de réaménagement de l'espace etc.

Suite à ce premier état des lieux, la commission bâtiment a souhaité inviter en conseil municipal, Madame MOREL PACLET, trésorière du centre des finances publiques de Montrevel-en-Bresse, afin qu'elle apporte les premiers éléments financiers qui permettront d'orienter la commune dans son choix sur l'ampleur du projet de rénovation de la salle des fêtes.

Madame MOREL PACLET a présenté au conseil les éléments financiers principaux du budget communal (évolution des recettes, des dépenses, capacité d'autofinancement, et état de la dette).

Il ressort de cette première analyse, que la commune pourrait financer un projet de rénovation d'un montant global d'environ 400 000 euros en ayant recours, en partie, à l'emprunt.

De plus, le financement de la rénovation de la salle est, également, rendu possible, par le fait que deux emprunts conséquents se termineront prochainement, l'un en 2018 et le second en 2020 mais aussi, par le fait que la commune attend encore le versement de subventions sollicitées pour des projets précédemment menés (salle de motricité, aménagement de l'aire de rencontre et de loisirs, étude d'urbanisme) pour un montant d'environ 90 000 euros.

Ces premiers éléments doivent permettre au conseil et aux membres de la commission bâtiment d'orienter et de définir plus précisément le projet. Mme MOREL PACLET apportera de nouveau son expertise, une fois le projet plus avancé.

Afin d'avancer dans le projet, la commission bâtiment se réunira prochainement afin de formuler de nouvelles propositions au conseil municipal sur l'étendue des travaux et le lancement d'un marché pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Le conseil a également décidé de ne pas faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage.

2. Demande de subvention au titre de la dotation territoriale 2018 du conseil départemental pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de rénovation de la salle des fêtes qui est très vétuste. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments communaux mais également dans celui de l'accessibilité. Ainsi, le projet de rénovation étant conséquent, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la dotation territoriale 2018 du Département de l'Ain.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain au titre de la dotation territoriale 2018

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute que d'autres demandes de subvention seront déposées, notamment auprès de l'Etat.

3. Etablissement de la liste des sépultures devant être reprises par la commune

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sandrine DUBOIS, en charge du dossier.

Madame DUBOIS rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la fin de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, il convient d'adopter une délibération pour valider définitivement la liste des sépultures qui seront reprises par la commune.

Un arrêté municipal sera pris, ensuite, par le Maire pour procéder à la reprise des concessions. Et enfin, une entreprise pourra réaliser les travaux de reprise.

VU les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 16 septembre 2013 et 12 mai 2017 dans le cimetière communal

VU la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon

VU la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre la charge de leur remise en état

CONSIDERANT que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de dix ans, et qu'elles sont en état d'abandon

CONSIDERANT que cette situation décèle une violation des engagements pris par les concessionnaires et leurs descendants ou successeurs

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service les terrains ainsi libérés, les sépultures indiquées dans la liste jointe en annexe.

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

4. Recrutement de deux agents saisonniers

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune a reçu deux candidatures pour le poste d'agent saisonnier, l'une pour juillet et la seconde pour août. Cependant, suite au désistement de l'agent saisonnier du mois de juillet, un nouveau saisonnier sera recruté et devrait commencer le 7 juillet.

5. Assainissement

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick SIMONIN. Monsieur SIMONIN informe le conseil que le contrat de prestation de service d'entretien de la lagune arrive à son terme.

Cependant, il ajoute que la compétence assainissement collectif sera transférée à l'agglomération au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, il est proposé de renouveler, par avenant, le contrat de prestation de service d'entretien de la lagune avec SUEZ Environnement (ex : Lyonnaise des eaux) jusqu'au 31 décembre 2018.

Monsieur SIMONIN ajoute qu'en prévision du transfert de compétence à l'agglomération, un rendez-vous doit avoir lieu prochainement avec la CA3B pour échanger au sujet des modalités de transfert de compétence.

Monsieur SIMONIN informe le conseil qu'il n'y a pas de travaux conséquents à réaliser sur le réseau assainissement, Cependant, il propose de remplacer la clôture, installer un portail ainsi qu'un canal de comptage comme l'impose la réglementation. Des devis seront demandés.

6. Fêtes et cérémonies – passage de la première étape du Tour de l'Ain

Monsieur le Maire informe le conseil que le tour de l'Ain passera sur la commune le 9 août (il arrivera de Polliat, puis passera par le chemin des fourches, la chapelle, le bourg puis la route de Saint-Didier). Un mail a été envoyé aux associations pour les en informer et leur demander si elles souhaitent participer à l'événement.

La caravane, les coureurs non professionnels et professionnels passeront, dans le village, entre 13h et 14h. Les organisateurs du Tour de l'Ain sollicitent également des bénévoles pour être signaleurs dans les carrefours. Monsieur Eric ALMODOVAR, Monsieur Jean-François RAVET et Madame Catherine ARNAUD se portent volontaires pour signaler le carrefour de la chapelle, de la route de Polliat et Saint-Didier et de la route de Saint-Didier et du chemin de la Gibelonnaire.

Les personnes intéressées doivent contacter la mairie au plus tôt et avant mi-juillet.

7. Compte-rendu des réunions

- Assemblée générale de l'ADMR (Rapporteur : Catherine DUC)

Le rapport d'activités sera envoyé aux conseillers par mail.

- Assemblée générale du football club Confrançon, Curtafond, Saint-Didier, Saint-Martin (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)

L'assemblée générale du football club a eu lieu dimanche 18 juin. Le club compte environ 180 membres dont 34 de Saint-Martin-le-Châtel.

Le prochain projet du club est la construction d'un nouveau terrain de sport. Une commission sera mise en place à ce sujet.

- Groupe de travail « Animations territoriales » (Rapporteur : Stéphanie PELUS)

Afin de faciliter son administration, la CA3B est composée de plusieurs conférences territoriales. La commune appartient à la conférence territoriale « Bresse » qui regroupe l'ex-communauté de

communes (CC) de Montrevel-en-Bresse et l'ex-communauté de communes de Saint-Trivier de Courtes.

Au sein de cette conférence territoriale, des groupes de travail rassemblant les élus du territoire « Bresse » ont été créés sur plusieurs thèmes. Ils ont pour mission de formuler des propositions qui seront transmises en conférence des maires (réunion des maires des deux ex-CC).

Lors de la réunion du groupe de travail « Animations territoriales », un état des lieux des pratiques a été réalisé.

Pour l'ex-CC de Montrevel, on retrouve, notamment, parmi les animations organisées, les glorieuses de Bresse, l'organisation de voyage pour les personnes âgées, la création d'un calendrier des manifestations du territoire, l'organisation des animations pour l'école avec TablOvert.

Au sein de l'ex-CC de Saint-Trivier, les animations soutenues sont la ferme musée de la forêt.

Parmi les premières propositions, on peut noter l'intégration des animations des associations de Saint-Trivier dans le calendrier de l'ex-CC de Montrevel ou encore étendre les animations TablOvert à Saint-Trivier à budget constant.

- Groupe de travail « Enfance-famille-jeunesse » (Rapporteur : Stéphanie PELUS)

La première réunion permettait également de réaliser une présentation des pratiques actuelles des deux ex-CC.

On compte désormais sur le territoire Bresse, trois multi-accueil. Sur le multi-accueil de Saint-Trivier, il est proposé un projet passerelle qui permet l'accompagnement des élèves avant et pendant trois mois après l'entrée à l'école.

Il existe également deux Relais d'Assistantes Maternelles (RAM). Celui de Montrevel compte 160 adhérentes et celui de Saint-Trivier, en compte 30. A ce sujet, il est prévu d'harmoniser les règlements intérieurs, et d'étudier les plus value possibles en terme de gestion du personnel (recrutement, formation, achats, ...).

On compte également plusieurs centres de loisirs, géré ou soutenus par les ex CC, sur les deux territoires (six en tout).

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont reconduits pour la rentrée de septembre 2017. Le transfert de la compétence sera discuté en conseil d'agglomération avant la fin 2018.

Concernant les animations jeunesse, sur les deux territoires, on compte un Pôle d'Information Jeunesse (PIJ), et des Clubs ados. Sur l'ex-CC de Montrevel, des chantiers jeunes seront organisés. Cette année, les jeunes participeront en tant que bénévoles à théâtre sur un plateau et fabriqueront un décor itinérant au pôle enfance-jeunesse.

- Groupe de travail « voirie » (Rapporteur : Jean-François RAVET)

Comme pour les deux autres groupes de travail, la réunion a permis de réaliser un état des lieux des pratiques.

- Office du tourisme (Rapporteur : Catherine DUC)

Suite à la création de la CA3B, l'office du tourisme est géré désormais au niveau de Bourg-en-Bresse. Ainsi, l'office du tourisme de Montrevel devient un «Bureau d'Informations Touristiques »

(BIT). Les membres de l'ancien office du tourisme autonome de Montrevel ont décidé de créer un syndicat d'initiative en parallèle du BIT afin de continuer de proposer certaines animations.

- Assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Electrification et de E-communication de l'Ain (SIEA) (Rapporteur : Pierre-Yves BERNARD)

Lors de cette réunion le Directeur du SIEA a exposé très clairement et très concrètement les missions du SIEA afin de renforcer la communication autour du syndicat et de ses missions.

Le SIEA maintient son objectif de fibrer toutes les maisons du Département d'ici le 31 décembre 2021. Il reste encore 287 000 maisons à raccorder pour un coût de 277 millions d'euros.

Le coût d'installation d'une prise de fibre optique s'élève à un montant compris entre 750 et 2 000 euros. Les prises les moins chères et situées dans des zones dont le débit est inférieur à 8Mo seront branchées en priorité. Les abonnements issus de ces branchements permettront de poursuivre les branchements plus onéreux.

- Conseil d'école (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Le nombre d'inscrit à la rentrée de septembre 2017 s'élève à 76. Le chiffre est stable par rapport aux années précédentes.

Par ailleurs, l'un des principaux sujets abordés lors du conseil d'école était le rétablissement de la semaine de quatre jours. Il n'est pas envisagé, en raison notamment de la reconduction des TAP de repasser à la semaine de quatre jours à la rentrée 2017.

Les enseignantes ont également informé les parents de l'achat d'une enceinte et d'un micro portatifs financés par la coopérative scolaire.

La fête de l'école aura lieu le samedi 1^{er} juillet.

- Conseil communautaires (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Lors de la séance du 29 mai, le conseil communautaire a validé les comptes administratives ainsi que les comptes de gestion, l'affectation du résultat et réalisé un bilan des acquisitions et des cessions. Il a aussi validé l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain et la poursuite du projet de la voie verte.

8. Informations diverses

- Rénovation de la porte de l'ossuaire (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)

Madame DUBOIS rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de réparer et rénover la porte de l'ossuaire du cimetière (remplacement des gonds, sablage, décapage, mise en peinture et remise en place), avant que celui-ci n'accueille les défunts inhumés aux emplacements dont les concessions seront reprises par la commune. Madame DUBOIS a sollicité plusieurs artisans. Elle propose de retenir l'entreprise FAVRE de Saint-Didier d'Aussiat pour un montant de 724.96 euros.

- Bilan des événements festifs (Rapporteur : Catherine DUC)

Madame Catherine DUC informe le conseil municipal que la soirée d'accueil des nouveaux habitants s'est déroulée le vendredi 9 juin. La soirée s'est déroulée dans la convivialité, en présence des associations et de plus de la moitié des 42 familles invitées.

Elle ajoute que l'inauguration de l'aire de rencontre et de loisirs ainsi que de la salle de motricité a eu lieu samedi 24 juin, en présence de Monsieur Xavier BRETON, député de la 1^{ère} circonscription de l'Ain et conseiller régional, de Madame Clotilde FOURNIER, conseillère départementale et maire de Saint-Sulpice, de Monsieur Walter MARTIN, conseiller départemental et maire d'Attignat, de plusieurs maires de l'ex communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, de quelques membres du conseil municipal, des enseignantes, de quelques agents et de plusieurs habitants de la commune.

- *Achat des panneaux d'information (Rapporteur : Catherine DUC)*

Suite à la réunion de la commission fêtes et cérémonies, Madame Catherine DUC informe le conseil que la commission propose au conseil municipal de choisir entre deux panneaux d'information présélectionnés par la commission fêtes et cérémonie. Le conseil municipal choisit à la majorité le panneau d'information avec des nuances de vert.

Un panneau sera installé vers le parking de la salle des fêtes et le second vers le carrefour entre la route de Montrevel et la route de bourg.

- *Gestion de la salle des fêtes durant le mois de juillet (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Durant les congés de Mme CURT, agent responsable de la gestion de la salle des fêtes, elle sera remplacée par Mme BAPTISTE, agent de la commune.

- *Travaux de rénovation du mur menaçant ruine (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Les travaux de rénovation du mur menaçant ruine sont en cours, ils ont commencé le 29 juin 2017.

- *Achat d'un meuble de rangement pour la classe de maternelles (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

L'enseignante des maternelles a sollicité la commune pour l'achat d'un meuble bas de rangement de livres pour un coût de 308 € HT. Cela permettrait de désengorger les étagères et de rendre accessible les livres aux enfants. Le conseil donne son accord.

- *Remplacement du mobilier du secrétariat de mairie (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Conformément à l'agenda d'accessibilité de la commune, il convient de remplacer le bureau du secrétariat de mairie qui a plus de vingt ans et donc ne répond plus aux normes actuelles. Plusieurs devis ont été demandés. Le devis retenu est celui de l'entreprise TBM à Bourg-en-Bresse pour un montant de 3 600 euros TTC.

- *Rénovation du mur du couloir vitré de l'école (Rapporteur : Sandrine DUBOIS)*

Le mur du couloir vitré de l'école n'est plus étanche et se dégrade progressivement, un devis pour sa réfection d'un montant de 550 euros TTC a été signé auprès de Mr BEAUDET.

- *Urbanisme – étude d'aménagement (Rapporteur : Jean-Luc JACQUET)*

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à plusieurs échanges avec les propriétaires des terrains concernés par l'étude (côté Est de la route de Polliat), ceux-ci ont donné leur accord pour intégrer une partie de leurs terrains dans l'aménagement du futur lotissement.

Monsieur SIMONIN informe le conseil que le propriétaire d'une partie des terrains situés à l'Ouest de la route de Polliat (seconde zone à aménager) a sollicité la mairie pour l'achat de sa parcelle qui est dans le périmètre de l'étude. Mr SIMONIN propose au conseil que la commune achète sa parcelle

actuellement classée en 2AU par le biais de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, au même prix que les parcelles de la zone Est de la route de Polliat.

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 28 JUIN 2017

Eric ALMODOVAR		Virginie GADIOLLET	Absente
Catherine ARNAUD		Jean-Luc JACQUET	
Christine BELHACHEMI		Stéphanie PELUS	
Pierre-Yves BERNARD		Yannick PILLON	
Nadège BERTHAUD		Jean-François RAVET	
Sandrine DUBOIS		Yannick SIMONIN	
Catherine DUC		Corinne VIVIER	